



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 1^{er} mars deux mil vingt et un, sous la présidence de Monsieur LE VOUEDEC Dominique, maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, PECHEUX Gérard, LE FLOCH Yannick, BOZEC Christine, LE CORVEC Alexandre, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, KERAUDREN Elisabeth, LE MASSON Pierre-Gilles, LE GALLIOT Katia.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance : PENSEC Armelle

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

20210310/01- COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

20210310/02 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, budget principal et les budget annexe des campings et du lotissement de Porh Guerh. Il demande, ensuite, au conseil municipal de se prononcer ;

Le maire quitte la salle. Le Conseil municipal siégeant ensuite sous la présidence de Monsieur LE FLOCH Yannick, élu, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve à l'unanimité la présentation faite du compte administratif, résumé ainsi qu'il suit :

- **BUDGET GENERAL :**

<u>FONCTIONNEMENT :</u>			
- Dépenses	788 621,05 €		
	- Recettes	1 071 582,50 €	
Résultat de l'exercice			+ 282 961,45 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>			
	- Dépenses	456 873,34 €	
	- Recettes	557 799,36 €	
Résultat de l'exercice			+ 100 926,02 €
Excédent global de clôture			+ 383 388,47 €

- **CAMPINGS :**

<u>FONCTIONNEMENT :</u>			
	- Dépenses	216 150,00 €	
	- Recettes	226 468,93 €	
Résultat de l'exercice			+ 10 318,93 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>			
	- Dépenses	18 288,53 €	
	- Recettes	28 117,42 €	
Résultat de l'exercice			+ 9 828,89 €
Excédent global de clôture			+ 20 147,82 €



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

- LOTISSEMENT PORH GUERH :**

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	7 902,50 €	
- Recettes	0,50 €	
Résultat de l'exercice		- 7 902,00 €

Monsieur le maire reprend la présidence et propose d'affecter les résultats ainsi qu'il suit.

- BUDGET GENERAL :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	788 621,05 €	
Recettes	1 071 582,50 €	
Résultat de l'exercice		282 961,45 €
Report créditeur 002-2019		490 256,04 €
Résultat à la clôture 2020		773 217,49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	456 873,34 €	
Recettes	557 799,36 €	
Résultat de l'exercice 2020		100 926,02 €
Résultat de clôture 2019		- 275 719,44 €

Résultats à reporter en 2021

EN INVESTISSEMENT	001	- 174 793,42 €
	1068	174 793,42 €

EN FONCTIONNEMENT	002	598 424,07 €
--------------------------	------------	---------------------

- BUDGET CAMPING :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	216 150,00 €	
Recettes	226 468,93 €	
Résultat de l'exercice		10 318,93 €
Résultats de clôture 2019		39 972,17 €
Affecté au 1068		-28 117,42 €



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Résultat à affecter pour 2021 22 173,68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	18 288,53 €		
Recettes	28 117,42 €		
Résultat de l'exercice			9 828,89 €
Reprise résultat à la clôture 2019	001		-28 117,42 €
Résultat à affecter au BP 2021		001	- 18 288,53 €
		1068	18 288,53 €
Résultat de Fonctionnement Reporté 2021		002	3 885,15 €

- **BUDGET LOTISSEMENT :**

- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses 7 902,50 €
 - Recettes 0,50 €
 - Résultat de l'exercice - 7 902,00 €
 - Résultat de clôture 2019 - 1 280,60 €

Résultat de Fonctionnement à reporter 2021 002 - 9 182,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, cette proposition, à l'unanimité.

20210310/03- TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 16 février 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la onzième année consécutive, de reconduire en 2021, les taux des taxes locales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation	: 15,32%
- Taxe foncière (bâti)	: 25,95%
- Taxe foncière (non bâti)	: 39,92%

Par ailleurs, compte tenu des réformes fiscales incluses dans la loi des finances 2021, Monsieur le maire expose à l'assemblée les éléments suivants :

- **En matière de Taxe d'habitation (TH),** le gel des taux est maintenu jusqu'en 2022 inclus. De 2021 à 2022, le taux, la valeur locative moyenne et les abattements de taxe d'habitation restent figés.
- **En matière de Taxe foncière sur le bâti (TFB) :**

Le taux applicable est le taux communal 2020 majoré du taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) départemental 2020

Autrement dit :

Notre taux TFB de 2020 = 15,32 % majoré du taux TFB départemental de 2020

+ 15,26 %



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Par conséquent, à compter de janvier 2021, le taux de référence TFPB de la commune sera de 30,58 %

Ce taux pourra être modulé à la hausse ou à la baisse tout en respectant les règles de lien à savoir :

- La hausse du TFB est libre de toutes règles de liens
- La baisse du TFB doit obligatoirement s'accompagner d'une baisse du TFNB dans les mêmes proportions.

Un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit résultant de la multiplication du taux de TFB 2020 consolidé (taux communal + taux départemental) par les bases de l'année.

La part correspondante à la hausse du taux ne sera pas impactée par le coefficient correcteur.

Le conseil municipal en prend note.

20210310/04 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS – ANNEE 2021

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi de 1901 », compte tenu des demandes de subventions par diverses associations, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 absentions (deux présidents d'associations, membres du conseil municipal ne participent pas au vote concernant leur association),

- décide de verser aux associations pour l'exercice 2021, les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Stade Gâvrais		3 000,00 €
- APPUG	1 000,00 €	
- GALIPE		500,00 €
- Amicale des Gars de la Marine		1 300,00 €
- Gâvres Arts et Traditions		500,00 €
- FNACA		150,00 €
- Loisirs de la Pétanque Gâvraise		150,00 €
- S.N.S.M. (Sauvetage Etel)	150,00 €	
- Observatoire du Plancton		100,00 €
- Restaurant du Cœur	100,00 €	
- Banque alimentaire du Morbihan		100,00 €
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Morbihan	100,00 €	
- Ligue contre le cancer – comité du Morbihan		100,00 €
- Rêves de clown		100,00 €
- Eau et Rivières de Bretagne		100,00 €
- Bretagne Vivante		100,00 €
- Comice Agricole du Canton de Pluvigner		170,00 €
- CARESS (selon projet en collaboration avec la commune)		

- dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2021 à l'article 657.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

20210310/05 – PREVISIONS INVESTISSEMENTS 2021

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
I, RESTAURATION ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX		
1,1 ECOLE PUBLIQUE		
Changement Porte d'accès	2 500	
Ravalement	20 000	
Changement chaudière	15 000	
1,2 SALLE POLYVALENTE ERIC TABARLY		
Sas entrée	10 000	
Aménagements extérieurs	3 000	
1,3 RESTAURATION BATIMENT PYROTECHNIE		
Travaux de remise en état	200 000	100 000
1,4 SUPERETTE		
Travaux divers	10 000	
1,5 CIMETIERE		
Columbarium	5 000	
1,6 STADE		
Eclairage	5 000	
1,7 CENTRE LES SAISIES		
Rideaux	2 000	
Sous-total	272 500	
II, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		
Etude stratégique et prospective camping	10 000	
Installation bornes électriques	10 000	
Aire de jeux pour enfants	6 000	
Signalétique	4 000	
Remplacement chaudières sanitaires camping	30 000	
Installation d'un panneau numérique bourg	10 000	
Sous-total	70 000	
III, AMELIORATION DU CADRE DE VIE		
Projet numérique de valorisation de la Petite Mer de Gâvres	20 000	15 000
Achat d'un véhicule d'aide aux déplacements des personnes isolées	20 000	
Etude aménagement piétonnier et cyclable du port	20 000	
Sous-total	60 000	15 000
IV, PROTECTION DU LITTORAL		
Etude tombolo	51 000	45 000
Sous-total	51 000	45 000
V, HABITAT		
Achat terrains	154 000	154 000
Sous-total	154 000	154 000
VI, DIVERS		
Travaux eaux pluviales rue des Mouettes	10 000	
Achats poubelles	3 000	
Aménagement bourg (FEDER)		32 000
FCTVA		40 000
Fonds propres		234 500
Sous-total	13 000	306 500
TOTAL GENERAL	620 500	620 500



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- D'entreprendre ces travaux et de se procurer les équipements précités,
- Dit que le montant des crédits est inscrit au budget de l'exercice
- Et donne pouvoir au maire ou à défaut le 1^{er} adjoint, pour mener ces opérations à leur terme

20210310/06 - BUDGETS PRIMITIFS 2021

Après avoir pris connaissance des propositions relatives aux budgets primitifs et, en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets 2021 équilibrés en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- **le budget général :**

. Section de fonctionnement : 1 588 779,07 €
. Section d'investissement : 790 093,42 €

- **le budget campings :**

. Section de fonctionnement : 297 319,64 €
. Section d'investissement : 84 288,53 €

- **le budget lotissement Porh Guerh**

. section de fonctionnement : 335 845,20 €
. section d'investissement : 335 845,20 €

20210310/07 - SUBVENTION AU C.C.A.S. - 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 9 882,38 € au C.C.A.S.

20210310/08 - TARIFS 2021 – VENTES ANNEXES SUR CAMPINGS MUNICIPAUX

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 16 février 2021, les tarifs applicables pour les ventes annexes sur les campings municipaux ouverts du 01 juillet au 31 août 2021 seront les suivants :

- Café 1,50 €

20210310/09 - LOGEMENTS COMMUNAUX : GESTION LOCATIVE PAR BRETAGNE SUD HABITAT : PROPOSITION DE BUDGETS ANNEXES

L'Office Public de l'Habitat du Morbihan Bretagne Sud Habitat administre par convention les logements suivants :

- 1 rue des Mouettes (2 logements : un T4 et un T5)
- 42 et 44, avenue des Sardiniers (3 logements : deux T3 et un T2)
- 43, avenue des Sardiniers (3 logements T2)



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

- 40bis et 40ter avenue des Sardiniers (2 logements : un T3 et un T4)

Cette convention a été renouvelée le 31 août 2018.

Celle-ci énumère les missions de BSH, à savoir :

- **La gestion locative** (suivi administratif des demandes de logements, recherche et réception des candidats, examen des dossiers par la commission d'attribution, édition et suivi des contrats de location réalisation des états des lieux, etc.),
- **La gestion immobilière** (souscription et suivi des contrats de maintenance, commandes et suivi du petit entretien courant, etc.)
- **La gestion financière** (encaissement des loyers, proposition de révision des loyers et charges, etc.).

La convention prévoit également que les dépenses et les recettes sous mandat doivent être préalablement votées au budget de l'organisme mandant selon les règles budgétaires auxquelles il est soumis. Le Mandant précise au mandataire les prévisions budgétaires en recettes comme en dépenses. Le Mandant laisse le soin au mandataire d'établir un projet prévisionnel pour l'activité de gérance comme prévu dans l'instruction comptable n° 07-29-M31 du 14 juin 2007. Ce projet est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après examen des propositions de budgets annexes, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver les projets de budgets annexes présentés par Bretagne Sud Habitat.

20210310/10 – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT POUR REMISE EN ETAT BATIMENTS PYROTECHNIE (PLAN DE FINANCEMENT)

Exposé :

La commune de Gâvres avait fondé sa démographie et ses services de proximité autour de deux activités : la pêche et l'activité militaire. Celles-ci se sont progressivement éteintes jusqu'en 2010 avec la fermeture des portes du centre d'entraînement de lancement de missiles (CELM) du Ministère de la Défense.

Avec la diminution des soldes naturels et migratoires, l'habitat permanent a glissé lentement vers l'habitat secondaire, représentant aujourd'hui près de 60% du parc de logements.

Depuis 2010, la commune essaie progressivement de reconstruire un tissu socio-économique qui lui permette de se réinscrire dans une dynamique économique qui ne soit pas essentiellement tournée vers le tourisme pendant deux mois de l'année.

Outre la création de réserves foncières pour l'habitat social, la commune s'attache à la reconversion des friches militaires par l'acquisition et la réhabilitation à des fins d'activités associatives et artisanales.

Ainsi, le centre de vacances dit IGESA a été transformé en tiers lieu, offrant hébergement, activités de vacances, salles de co-working, accueil d'événements et de fêtes familiales.

En 2016, les maisons du lieudit de la « Petite Falaise » ont été également restaurées pour accueillir huit artisans.

Nous voulons poursuivre la dynamique dans ce secteur en créant un nouvel espace. Ce dernier pourra accueillir des activités et une base nautique.

L'opération consiste à restaurer un bâtiment d'environ 100m², d'aménager les accès, les cheminements et les espaces extérieurs, d'un peu plus de 1000 m².



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le montant estimatif des travaux s'élève à 182 700,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

DESIGNATION DU PROJET	DEPENSES (€)		RECETTES (€)
TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT A LA PETITE FALAISE	182 700	ETAT DSIL (50 %)	91350
		ETAT DETR (30 %)	54 810
		COMMUNE (20%)	36 540
TOTAL	182 700		182 700

Ces travaux étant susceptibles de rentrer dans les critères d'intervention pour l'obtention d'une subvention auprès du Département, de l'Etat ou d'autres organismes, Monsieur le maire propose à l'assemblée de présenter un dossier afin d'obtenir une aide financière aux taux le plus large possible pour les travaux de rénovation prévue pour les locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une personne qui ne participe pas au vote,

- Sollicite une aide financière au taux le plus large possible pour les travaux de rénovation prévus pour les locaux,
- Donne pouvoir au maire ou au 1^{er} adjoint, pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en place des présentes.

20210310/11 - DEMANDE DE SUBVENTION REMISE EN ETAT BATIMENTS SCOLAIRES

L'école publique communale Anita Conti constitue un complexe immobilier d'une surface d'environ 200 m². En plus de son vieillissement, des problèmes anciens de régulation de chauffage ont été identifiés.

Afin de pouvoir réduire les consommations d'énergie du site, des travaux importants doivent être effectués sur la structure (remplacement porte d'accès, ravalement), ainsi que sur le système de chauffage. Ces travaux sont estimés à 37 500,00 €.

Ces travaux étant susceptibles de rentrer dans les critères d'intervention pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat DSIL au titre de la Rénovation Energétique, du Département, ou d'autres organismes, Monsieur le maire propose à l'assemblée de présenter un dossier afin d'obtenir une aide financière au taux le plus large possible pour les travaux de rénovation prévue pour ces locaux.

Le plan de financement DSIL au titre de la rénovation énergétique est le suivant :

DESIGNATION DU PROJET	DEPENSES (€)		RECETTES (€)
RENOVATION BATIMENT SCOLAIRE	37 500	DSIL – rénovation énergétique 60 %	22 500
		COMMUNE 40 %	15 000
TOTAL	37 500		37 500



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite une aide financière au taux le plus large possible pour les travaux de rénovation prévus pour les locaux,
- Donne pouvoir au maire ou au 1^{er} adjoint, pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en place des présentes.

20210310/12 - DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT CHAUDIERE SANITAIRE CAMPING

Les chaudières qui équipent les sanitaires du camping municipal de La Lande ne répondent plus aux normes de confort. De plus, de nombreuses pannes sont à déplorer en raison de leur vétusté et de l'utilisation intense en période d'ouverture du camping, ce qui nécessite souvent l'intervention des services technique ou d'entreprises selon le type de pannes.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de remplacer les trois chaudières à gaz par des chaudières à énergie gaz plus performante (à condensation) et plus confortable pour les campeurs.

Le montant de l'investissement est estimé à 30 000,00 € HT.

Compte tenu de ce montant, Monsieur le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DSIL au titre de la rénovation énergétique), du Département et d'autres organismes.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le lancement de ces travaux, sur le financement et les demandes de subventions possibles.

Le plan de financement DSIL au titre de la rénovation énergétique est le suivant :

DESIGNATION DU PROJET	DEPENSES (€)		RECETTES (€)
REPLACEMENT DE TROIS CHAUDIERES	30 000	DSIL – remplacement chaudières 60 % COMMUNE 40 %	18 000 12 000
TOTAL	30 000		30 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant la vétusté des installations du camping :

- Décide le changement des trois chaudières par des chaudières à gaz à condensation pour un montant estimé à 30 000,00 € HT,
- Sollicite l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible pour ces travaux.

20210310/13 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR EXTENSION DU SITE CINERAIRE

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible pour l'investissement suivant, auprès du Département

- Acquisition d'un columbarium

Le coût de l'opération est estimé à 4 079,17 € HT soit 4 895,00 € TTC.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

20210310/14 - AIGUILLON –GARANTIE D’EMPRUNT

En raison de la crise sanitaire, la CDC met à disposition une enveloppe exceptionnelle pour soutenir les chantiers d’habitat social touchés par la crise sanitaire. En effet, la pandémie a eu de nombreuses conséquences sur les opérations en chantier, que ce soit en termes de retard ou de surcoût.

Cette offre s’établit sous la forme de prêts de haut de bilan bonifiés, distribués en une seule fois par le biais de prêts à l’opérateur.

Une garantie d’emprunt étant requise, la société AIGUILLON a fait le choix de solliciter les garants concernés par les opérations éligibles. Ainsi, la commune a été sollicitée pour obtenir son accord pour garantir les prêts CDC à hauteur de 17 500 €, en proportion des logements et opérations concernés sur notre territoire (locatif).

Cet accompagnement est nécessaire afin d’obtenir ces prêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Décide de se porter garant de la société AIGUILLON pour l’obtention des prêts CDC à hauteur de 17 500 €.

20210310/15 – CREATIONS DE DEUX POSTES PEC - CUI - CAE

Le maire informe l’assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) dans le but de faciliter l’insertion professionnelle des personnes éloignées de l’emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d’y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d’aider un demandeur d’emploi à s’insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, deux CIU-CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions d’agent d’entretien et valorisation de l’espace public communal à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 8 février 2021.

Dans le cadre du PEC, le montant de l’aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le maire propose à l’assemblée de recrutement de deux CUI-CAE pour les fonctions d’agent d’entretien et valorisation de l’espace public communal à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée de un an.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi e faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

- Décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

20210310/16 – CONVENTION POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2021-2026

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 10 décembre 2020.

Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), les statuts de Lorient Agglomération ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2018, Lorient Agglomération exerce donc la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire.

La délibération du 13 février 2018 a défini le périmètre et les modalités de mise en œuvre de cette compétence.

C'est ainsi qu'il a été convenu que les communes, par le biais de conventions, assurent la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence transférée et soient rémunérées par Lorient Agglomération pour ce faire.

Des conventions ont été signées avec chacune des communes pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Il est proposé de reconduire ces modalités de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026, par le biais de nouvelles conventions dont les modalités techniques et financières restent similaires à celles actuellement en cours.

Le modèle de convention joint à la présente délibération sera décliné par commune. Seules les annexes à cette convention, listant le patrimoine mis à la disposition de la commune à des fins de gestion, d'exploitation et d'entretien, seront adaptées ainsi que le montant de la rémunération de la commune pour la réalisation de ces missions.

Le CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de convention par lequel Lorient Agglomération confie la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à ses communes membres pour la période 2021-2026 ;

Vu le règlement du service de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu l'avis du Bureau ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires ;

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique ;



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention, annexée de la présente délibération, dans le but de confier la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à ses communes membres pour la période 2021-2026.

Article 2 : MANDATE le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer les conventions avec les communes de l'agglomération, ainsi que leurs éventuels avenants.

20210310/17 – CONVENTION DE PARTENARIAT EREF

Exposé de Monsieur le Maire :

Les quatre communes de Riantec, Port-Louis, Locmiquélic et Gâvres ont décidé à compter de 2002 d'unir leurs efforts et leurs moyens pour mettre en place une politique concertée d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le 29 mai 2002, les municipalités de Riantec, Gâvres, Port-Louis et Locmiquélic ont signé un accord cadre de type convention concernant la création d'un Espace Rural Emploi Formation sur leur territoire, en partenariat avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la Mission locale du Pays de Lorient, et le PLIE (Plan local d'insertion pour l'emploi) de Lorient. Le 1^{er} juin 2002, une convention relative à la gestion et au financement de l'EREF avait été signée entre les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec. Par la suite, les communes ont renouvelé leur engagement dans cette démarche par le renouvellement de conventions visant à la poursuite des actions de l'EREF, renommé Espace Ressources Emploi Formation en 2011.

L'EREF s'inscrit dans le prolongement d'une démarche d'aide aux demandeurs d'emplois initiée par la commune de Riantec, qui a créé en 1999 un Point Accueil Emploi. Il vise à apporter un service de proximité polyvalent de qualité pour l'accueil, l'information et l'orientation en matière de formation et d'emploi pour la population des quatre communes membres.

L'EREF peut également éclairer les communes partenaires sur les problématiques et besoins du territoire et ainsi contribuer au développement de l'initiative locale au vu des besoins des demandeurs d'emplois et des entreprises.

Les missions de l'EREF se sont élargies en 2016 avec la labélisation MSAP (Maison de services au public) et la signature de conventions avec les services de l'Etat représentés par la Préfecture du Morbihan et les opérateurs de la protection sociale sur le soutien aux démarches administratives dématérialisées : Pôle Emploi, CARSAT, MAS, CPAM, CAF. Les agents des CCAS des communes contribuent à rendre le service MSAP, permettant un accès aux droits étendu sur tout le territoire. En 2021, le socle d'opérateurs partenaires pourrait s'élargir via l'homologation France Services avec les services de la Justice, la DGFiP, l'Agence Nationale des Titres sécurisés et la Poste.

La présente convention de partenariat a été renouvelée en 2017 pour couvrir la période de 2018 à 2020. Arrivée au terme de cette période, il est proposé aux communes partenaires de renouveler cette convention sur les mêmes bases que précédemment et conformément au projet de convention joint en annexe.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Vu le projet de convention relative à la gestion et au financement de l'Espace Ressources Emploi Formation (EREF) ;

Le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention relative à la gestion et au financement de l'Espace Ressources Emploi Formation (EREF) à signer avec les communes de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- D'autoriser le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention relative à la gestion et au financement de l'Espace Ressources Emploi Formation (EREF) à signer avec les communes de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Autorise le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ;
- Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

QUESTIONS DIVERSES

20210310/18 – PANIERS CULTURELS RIVE GAUCHE – PARTICIPATION COMMUNE

La commune de Gâvres, comme les communes de la rive gauche : Port-Louis, Locmiquélic et Riantec a été sollicitée afin de soutenir l'initiative de Paniers Culturels créés par des artistes locaux de la Rive Gauche, portée par l'association Minagraf (Gaël COADIC, artisan à la Petite Falaise).

Ce projet de panier culturel est un outil de diffusion local d'œuvres culturelles inspiré des modèles de distribution des paniers de légumes des AMAP, assurant une rémunération juste et équitable aux artistes, garantissant un accès à la culture pour tous et compatible avec les restrictions sanitaires actuelles.

Les objectifs économiques sont les suivants :

- Répondre à l'urgence économique du secteur culturel dû à la crise sanitaire
- Pérenniser un système de diffusion culturelle innovant
- Accéder à l'autofinancement en moins d'une année.

Les objectifs pour le public :

- Offrir un accès à la culture simple et compatible avec des mesures sanitaires restrictives
- Proposer le plus grand nombre vers la culture, adulte ou enfant, sans distinction de parcours, d'origine culturelle, de catégorie socioprofessionnelle.

Les objectifs pour le territoire sont les suivants :

- Mettre en lumière les lieux culturels et les artistes locaux, leur donner une visibilité
- Créer du lien entre la population, les artistes et les lieux de proximité
- Créer un réseau intercommunal de partenaires artistiques, culturels et associatif durable.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

La diffusion des Paniers Culturels se cantonnera, dans un premier temps, aux quatre communes de la rive gauche en s'appuyant sur les commerces et lieux de culture de proximité tout en proposant une offre par voie numérique. Le point de collecte à Gâvres est le Comptoir Gâvrais.

Le panier culturel sera proposé pour un montant de 40,00 €. Le contenu en sera découvert à la remise lors d'un évènement spécifique si les conditions sanitaires le permettent.

Les communes de la rive gauche, déjà sollicitées, ont décidé de participer financièrement au projet à hauteur de 1 000,00 €.

Considérant la coopération intercommunale, il est proposé au conseil municipal de contribuer à ce projet pour le même montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de participer financièrement à ce projet à hauteur de 1 000,00 €.

Séance levée à 20h16.

Délibérations 20210310/01 à 20210310/18